

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024**

**Délibération n° 2024\_098**  
**CONTINUONS MERIGNAC VILLE VERTE - RELEVONS LE DEFI CLIMATIQUE 2024-2030**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le monde urbain est confronté à une mutation qui ne cesse de s'accélérer : vagues de chaleurs, sécheresse, pénurie d'eau...

Afin de lutter contre ce changement climatique, le GIEC préconise de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et notamment, le principal d'entre eux le dioxyde de carbone.

Quels que soient les résultats obtenus, nous devons nous adapter à un choc climatique inévitable. D'ici 2050, les étés dans le Sud-Ouest connaîtront une augmentation de température moyenne de 1,8°C, le nombre de jours à + de 25 °C dans la métropole s'accroîtra de 29 jours/an, et les nuits chaudes à plus de 20 °C seront plus nombreuses : + 14 jours.

La réponse à ce défi passe par une accélération de la végétalisation de la ville, qui s'intègre aussi dans une batterie d'actions que la Ville a déjà engagée dans le cadre de la transition écologique (économies d'énergie, énergies renouvelables, réduction des déchets, isolation des bâtiments, éco conception etc...).

Le présent schéma « CONTINUONS MERIGNAC VERTE 2024-2030. » a donc pour objet d'accentuer la renaturation de la ville grâce à un ensemble de mesures immédiates, à court et moyen terme.

Il définit des orientations précises en tenant compte des besoins de la population et des ressources de la collectivité. Les engagements financiers qu'il génère seront intégrés dans le plan pluriannuel d'investissement et dans l'ensemble des documents budgétaires de la collectivité. Il a vocation à être mis à jour régulièrement sur la période 2024-2030.

Il concernera le foncier de la ville ou de la métropole, mais aussi des terrains susceptibles d'acquisition (exemple du parc du Renard).

Ce schéma sera soumis à l'expertise citoyenne du Conseil de développement et de la transition écologique. Ses applications (création d'un square...) donneront lieu à avis des riverains concernés.

Bien entendu, il s'appuiera également sur les actions de la Métropole (Métropole rafraîchissante, Million d'arbres, Espaces publics à vivre.)

## **A/ MERIGNAC UNE VILLE VERTE**

Surnommée "Ville Verte", Mérignac est riche d'un patrimoine qui a su être préservé et mis en valeur au fil des générations. Classée parmi les communes à dominante forestière, ce qui est singulier pour une ville de 75 729 habitants, un tiers de son territoire est composé d'espaces verts privés ou publics (158 ha de parcs et squares). Mérignac a, par ailleurs, la particularité de disposer de trois bois majeurs dont un en centre-ville, et de trois vignobles.

Dans la droite ligne de mandats successifs qui ont vu l'ouverture de nouveaux parcs à l'image du parc de Bourran, acquis au Département en 2002, cette place de la nature en ville s'est renforcée au fil des dernières années.

Soustrait à l'urbanisation, le parc du Renard a ouvert ses portes en 2020, suivi par le jardin Jean Giono, le parc des Olympiades et le parc des Lavandières, ces derniers formant le triangle vert de Capeyron.

Au-delà d'espaces verts aménagés, la place de l'arbre en ville doit être renforcée. La plantation d'arbres place Charles de Gaulle, l'acquisition d'un site d'exception (8000 m<sup>2</sup>) au cœur du Parc du Château pour y implanter la Maison de la Nature ou encore la protection des arbres au PLU (18,4 ha d'EBC en plus et une centaine d'arbres remarquables classés) traduisent cette volonté.

Au total, 101 121 arbres et arbustes ont été plantés à Mérignac depuis 2020 dont 3 micro-forêts Miyawaki (François Mitterrand, Kennedy et MDH de Beaudésert). Ce mandat a également été l'occasion d'impliquer plus largement la population en déclinant l'évènement annuel participatif métropolitain de « l'Arbre en fête », avec 500 plants d'arbres et arbustes distribués aux Mérignacais chaque année depuis 2022 et plus de 400 élèves par an sensibilisés à l'importance de l'arbre. La fête de la nature et des jardins, qui a connu sa première édition en 2024, a tout de suite rencontré un large succès avec plus de 3000 participants.

Au triptyque protéger notre patrimoine, aménager et mettre en valeur de nouveaux espaces et sensibiliser le public il est aujourd'hui nécessaire d'apporter une nouvelle dimension : celle de repenser l'existant pour l'adapter à la nouvelle donne climatique.

Ceci a impliqué de limiter la part des surfaces imperméabilisées, véritables puits de chaleur, à commencer dans nos cours d'école (élémentaires Berthelot, Jean Jaurès 1 et 2, Rosa Bonheur) et sur l'espace public.

## **B/ CONTINUONS MERIGNAC VILLE VERTE**

En s'appuyant sur ces acquis, il est proposé d'amplifier et de systématiser la végétalisation dans notre ville autour de quatre objectifs :

- conforter les espaces actuels et aménager de nouveaux espaces verts de proximité
- renaturer, désartificialiser
- agir en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau
- continuer la ville verte avec les habitants

Le projet Mérignac ville verte propose de renforcer la végétalisation des projets d'aménagement de voirie pour favoriser l'ombrage naturel et les îlots de fraîcheur, désimpermeabiliser l'espace public en agissant sur les trottoirs, parkings, placettes, cours d'école ou divers lieux où l'enrobé et le bitume sources de chaleur ne se justifient pas et renaturer des sites existants vieillissants. La démarche ne se limite pas à plus d'espaces verts publics mais intègre également les aspects essentiels de la biodiversité en ville. Il est important d'avoir des espaces ou des lieux où la nature prend le dessus afin de favoriser une faune (oiseaux, insectes, abeilles...) et une flore endémique.

### **1 / De nouveaux espaces verts de proximité**

L'objectif consiste à permettre à chaque habitant de disposer à proximité de son domicile d'un espace vert aménagé où il pourra se rendre à pied ou en vélo, seul ou en famille, sur le modèle du parc des Lavandières à Capeyron.

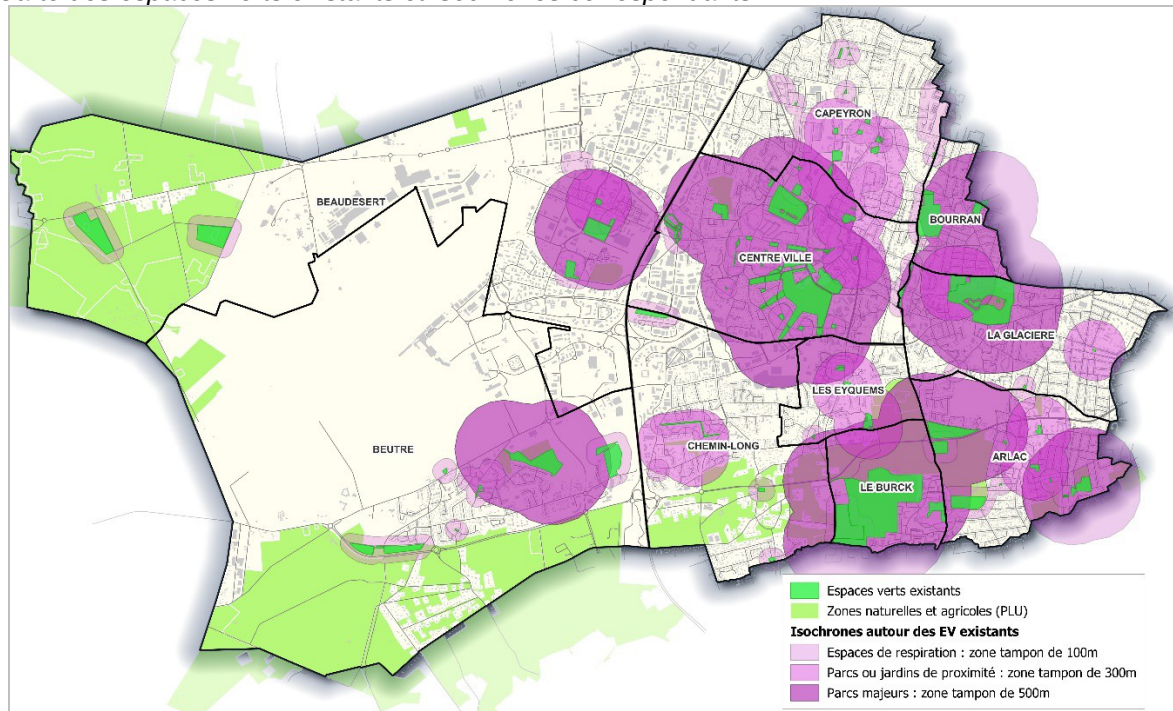
Chaque quartier offrira au minimum un tel espace d'agrément.

Au-delà, il conviendra d'étendre le rayonnement et d'augmenter l'attractivité des parcs urbains existants (accès, signalisation, aménagement...)

La carte ci-dessous dresse l'état des lieux des espaces verts publics de proximité selon trois catégories :

- Les espaces verts de respiration (zone tampon de 100 m)
- Les parcs ou jardins de proximité (zone tampon de 300 m)
- Les parcs majeurs (zone tampon de 500 m)

Carte des espaces verts existants et isochrones correspondants



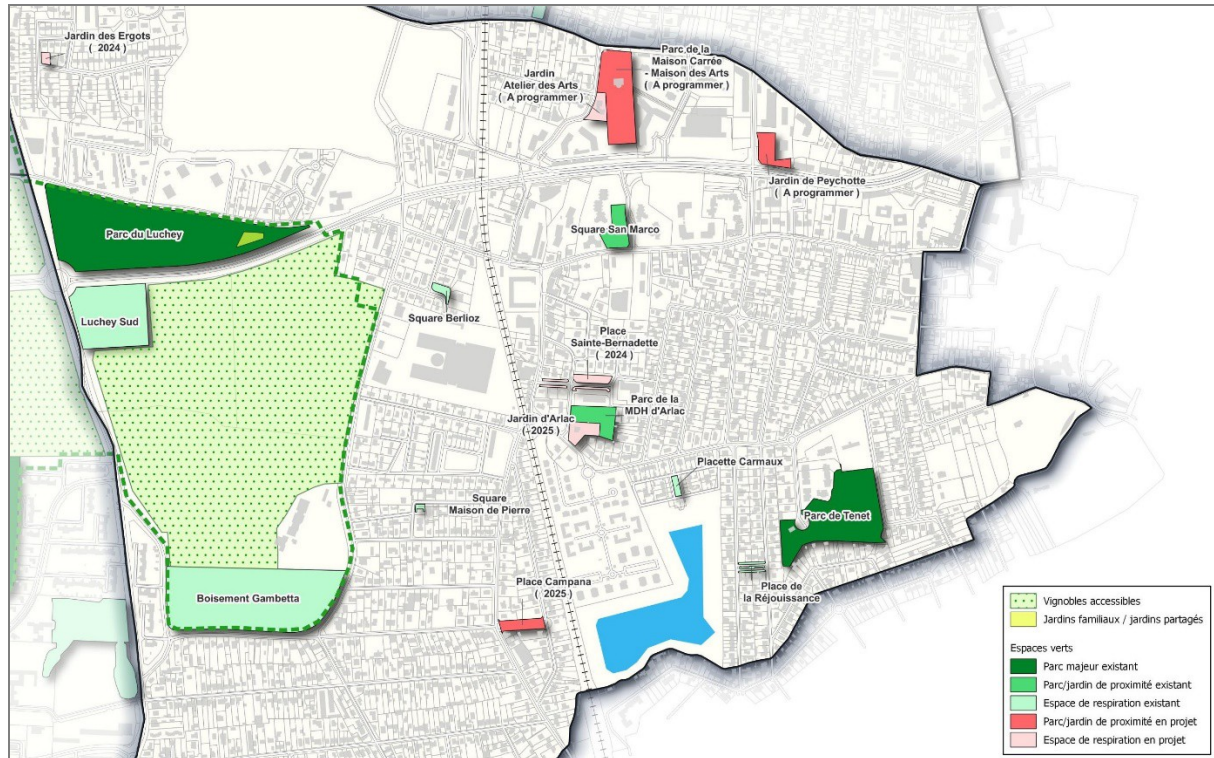
Cette carte permet de déployer une approche quartier par quartier afin de prioriser la création de nouveaux espaces verts ou le réaménagement d'espaces existants peu fonctionnels à court et moyen terme, en concentrant les efforts sur les zones encore déficitaires.

### Arlac

Bien doté en espaces verts, le quartier d'Arlac, au sud-est de Mérignac, séduit par sa richesse naturelle. Il dispose ainsi de trois parcs emblématiques (Maison Carrée, Tenet et Luchey) ainsi que de nombreux squares de proximité.

Le vignoble de Luchey-Halde s'étend sur près de 23ha et il est accessible aux habitants qui peuvent cheminer entre les vignes pour relier Arlac au quartier du Burck.

La Ville entend étoffer l'offre par de nouveaux espaces de détente dédiés aux habitants du quartier : aménagement du Parc de la Maison des Arts, végétalisation de places, création de jardins de proximité.



**Programmé**

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Jardin des Ergots	Création	402 m <sup>2</sup>	2024	50 000€
Avenue Chapelle Sainte-Bernadette	Végétalisation de l'espace public	1 924 m <sup>2</sup>	2024	600 000€
Place Campana	Végétalisation de l'espace public	1 849 m <sup>2</sup>	Fin 2025	200 000 €
Jardin d'Arlac	Réaménagement	1 972 m <sup>2</sup>	Fin 2025	250 000€

**A l'étude**

Parc de la Maison des Arts (environ 1,1 ha)  
 Jardin de Psychotte (environ 2 600 m<sup>2</sup>)

**Beaudésert**

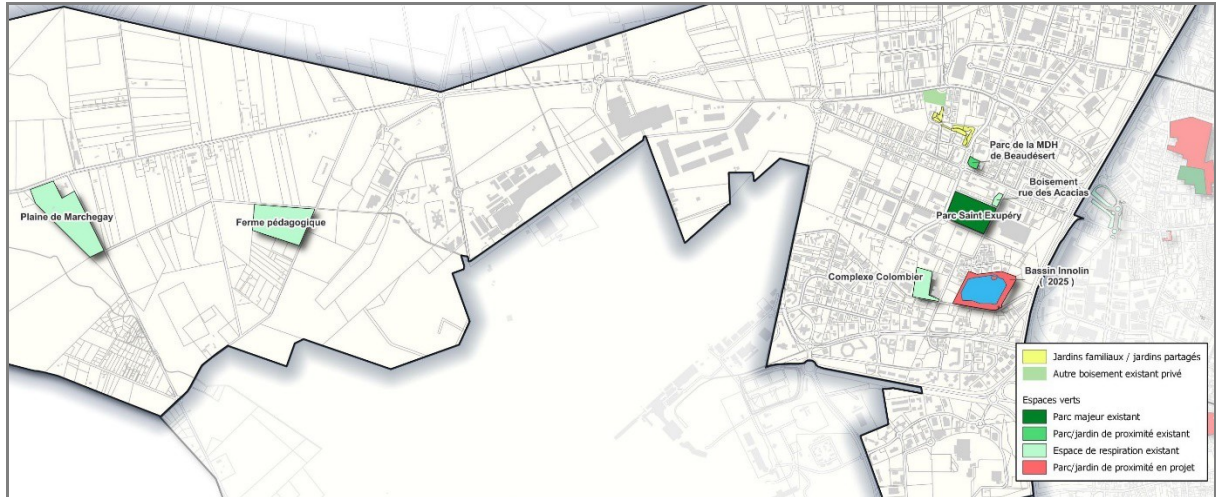
Ce quartier extra-rocade de plus de 12 km<sup>2</sup>, est l'un des quartiers les plus étendus de Mérignac. Sa situation, à proximité de l'aéroport et en plein cœur du pôle d'activité de Bordeaux Aéroparc, permet à ce quartier de rayonner par son dynamisme.

Bien que déficitaire en espaces verts publics, le quartier de Beaudésert demeure proche de la nature. Ainsi près d'1/3 du territoire est occupé par des zones naturelles (environ 400 ha).

Maintenir un équilibre entre développement économique et préservation des milieux naturels reste un objectif. Le réservoir de biodiversité au cœur de l'OIM (au nord de l'Avenue Marcel Dassault et à l'est de Thalès) en est un parfait exemple. D'autres zones naturelles ont d'ores et déjà été préservées lors de la 11<sup>ème</sup> modification du PLU et d'autres fonciers feront également l'objet de mesures de protection. Quartier peu peuplé, les 2 200 habitants se concentrent essentiellement au sein même du quartier Politique de la Ville et le Parc de Saint-Exupéry à proximité des habitations offre un espace boisé et rafraichissant pour les habitants.

Enfin, le projet d'aménagement du bassin Innolin permettra d'offrir aux salariés du quartier un nouvel espace de détente au cœur même des zones d'activités.





### Programmé

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Bassin Innolin	Végétalisation et ouverture au public	25 324 m <sup>2</sup>	2025	50 000€

### Beutre

Beutre est le quartier le plus étendu et représente à lui seul ¼ du territoire. Situé en extra-Rocade, il accueille la plateforme aéroportuaire au Nord.

Le reste du quartier est champêtre et très boisé.

Aujourd'hui déficitaire en espaces verts publics, le quartier dispose malgré tout de nombreux pavillons avec jardins (68% des logements).

Par ailleurs, le sud de l'avenue François Mitterrand est intégré à la Coulée Verte. Beutre compte ainsi plus de 170 ha de terrains à vocation agricole et plus de 150 ha de zones naturelles.

En cœur du quartier, la Ville souhaite proposer aux habitants des parcs de proximité de qualité entre le groupe scolaire Oscar Auriac et le chemin de la Procession.



*Programmé*

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Jardin Pas de la Chaux	Création	8 363 m <sup>2</sup>	2025	350 000€
Jardin Procession	Réaménagement	6 097 m <sup>2</sup>	2025	80 000 €

*A l'étude*

Place de la Serpentine (environ 1 400m<sup>2</sup>)

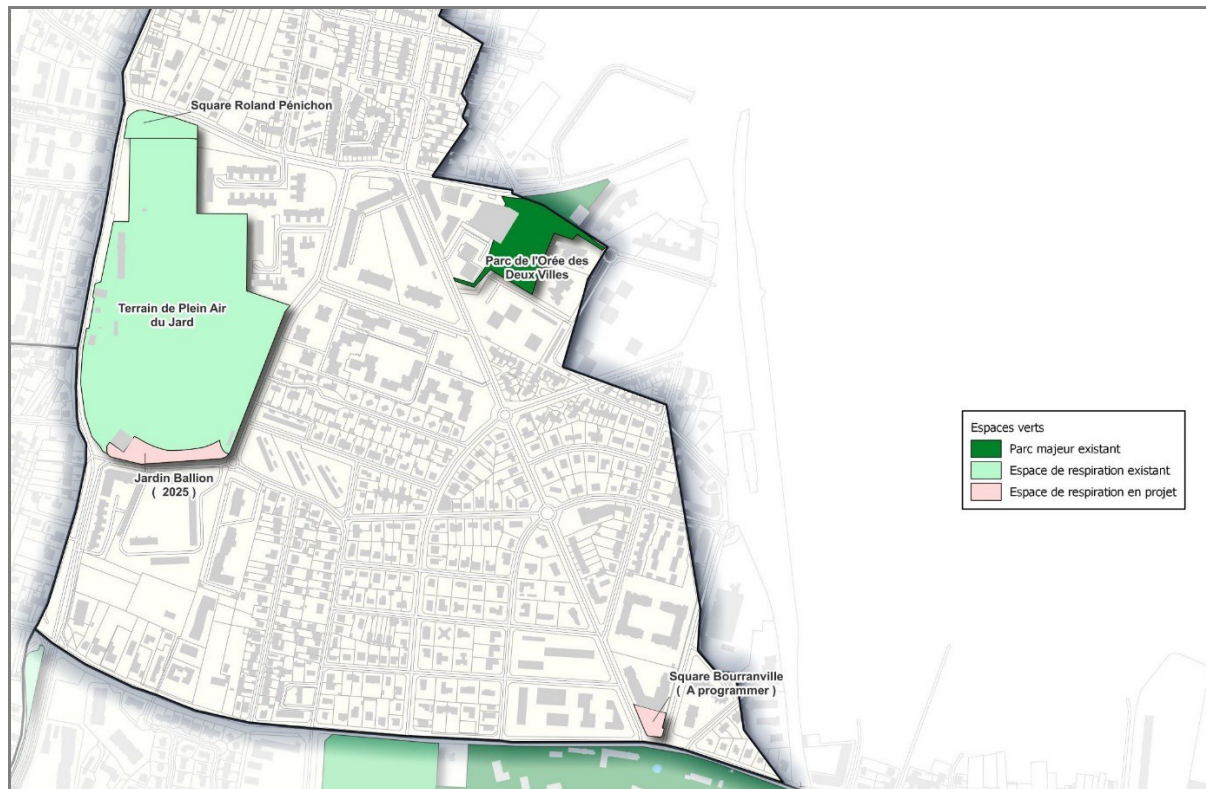


## Bourran

Quartier limitrophe de Bordeaux Caudéran, Bourran est le plus petit quartier de Mérignac avec ses 86 ha mais aussi le plus densément peuplé (59 hab/ha).

Malgré son caractère très urbain, les habitants disposent à proximité de leur domicile d'espaces verts aménagés tels que le terrain de plein air du Jard, le square Roland Pénichon ou le Parc de l'Orée des Deux Villes. Par ailleurs, au Sud, le quartier bénéficie aussi de la proximité du Parc de Bourran qui rayonne bien au-delà du quartier de la Glacière.

Pour autant, la Ville entend offrir de nouveaux espaces verts de proximité aux habitants du quartier.



### Programmé

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Jardin Ballion	Jardin	3 316 m <sup>2</sup>	2025	150 000€

### A l'étude

Square Bourranville (environ 1 200 m<sup>2</sup>)

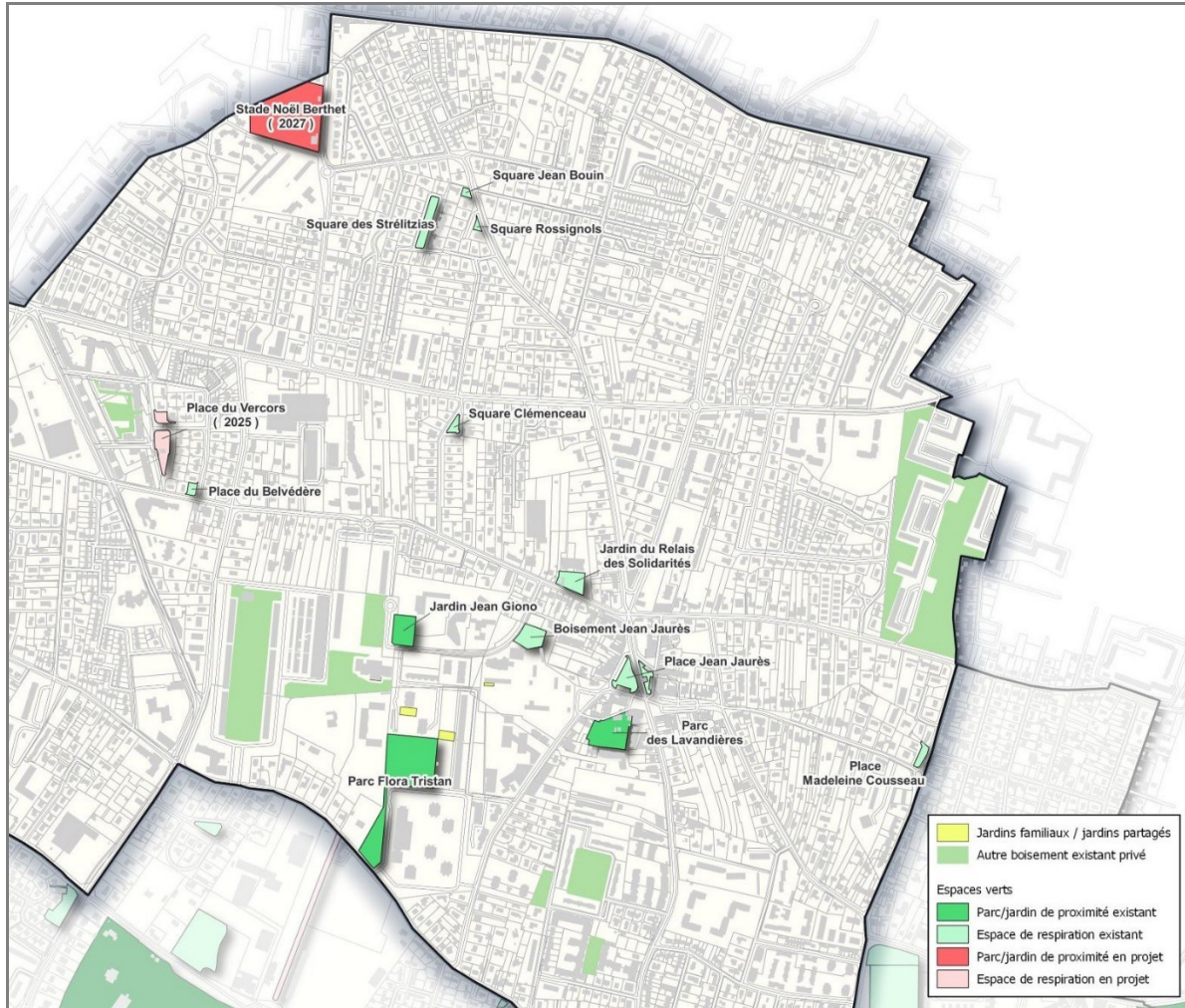
Parc de l'Orée des deux villes – reboisement, densification végétale

## Capeyron

Le quartier de Capeyron est le quartier le plus peuplé de Mérignac avec plus de 16 372 habitants mais il garde malgré tout un esprit village avec une place centrale arborée, conviviale et animée. Malgré la présence de grands espaces verts privés ouverts aux habitants, tels que celui situé au cœur de la résidence du Parc de Capeyron, le quartier était déficitaire en espaces verts publics.

Capeyron a donc fait l'objet d'une attention particulière au cours des dernières années.

En raison de nombreuses copropriétés fermées, les enjeux étaient forts quant à la création de voies piétonnes et douces permettant de faciliter les déplacements au sein du quartier. Par ailleurs, l'aménagement du triangle vert, avec la livraison du Jardin Jean Giono, du Parc des Lavandières et du parc Flora Tristan est la traduction de cette volonté politique de végétalisation permettant aux habitants de disposer à proximité de leur domicile d'espaces verts aménagés. La Ville souhaite poursuivre les efforts avec la création de nouveaux terrains d'agrément.



**Programmé**

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Place du Vercors	Aménagement paysagé	2 384 m <sup>2</sup>	2025	30 000€
Stade Noël Berthet - Création d'un jardin de proximité	Création d'un jardin	1280 m <sup>2</sup>	2027	500 000€

**Centre-ville**

Le centre-ville de Mérignac est un vrai quartier à vivre, avec ses commerces, ses services, ses équipements culturels et sportifs, son marché et sa médiathèque.

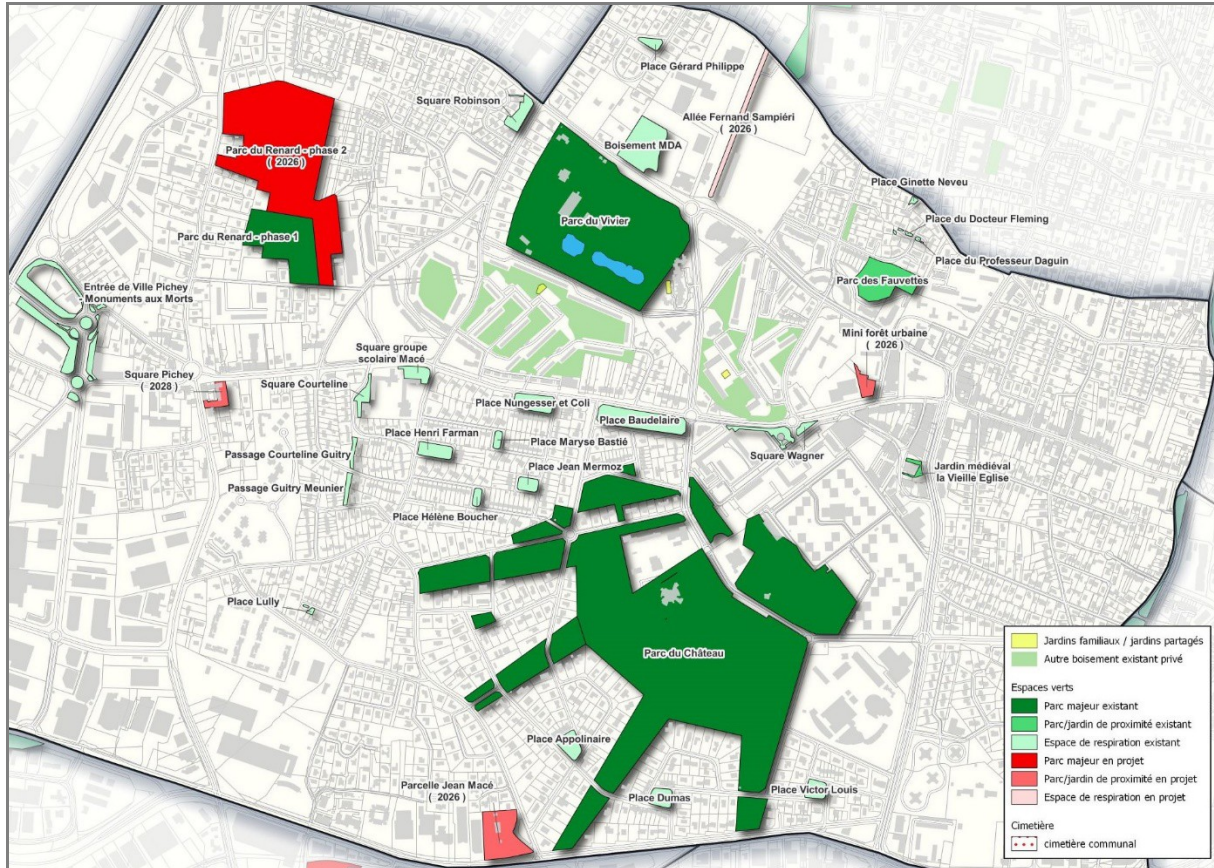
Bien desservi en transports en commun et fonctionnel, le centre-ville a la particularité d'accueillir à lui seul 3 parcs majeurs de la Ville (Parc du Vivier, Parc du Château et Parc du Renard). Ces derniers rayonnent au-delà du quartier et attirent bon nombre de promeneurs et sportifs.

Par ailleurs, les habitants du quartier Politique de la Ville Yser/Pont de Madame disposent d'espaces verts à proximité de leurs logements.

La Ville poursuit le réaménagement du centre-ville avec de nouveaux équipements à venir mais aussi des commerces, des logements et une mini-forêt urbaine.

Enfin, le parc du Renard grandira encore dans les prochaines années pour atteindre 7 ha supplémentaires. Et un nouveau square de proximité au centre de Pichey est envisagé.





*Programmé*

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Allée Sampieri (phase 2)	Aménagement paysagé	3 435 m <sup>2</sup>	2026	500 000€
Mini-forêt urbaine	Jardin	1 559 m <sup>2</sup>	2026	450 000 €
Cimetière communal	Aménagement paysagé+ extension	42 318 m <sup>2</sup>	2027	1,3M€

*A l'étude*

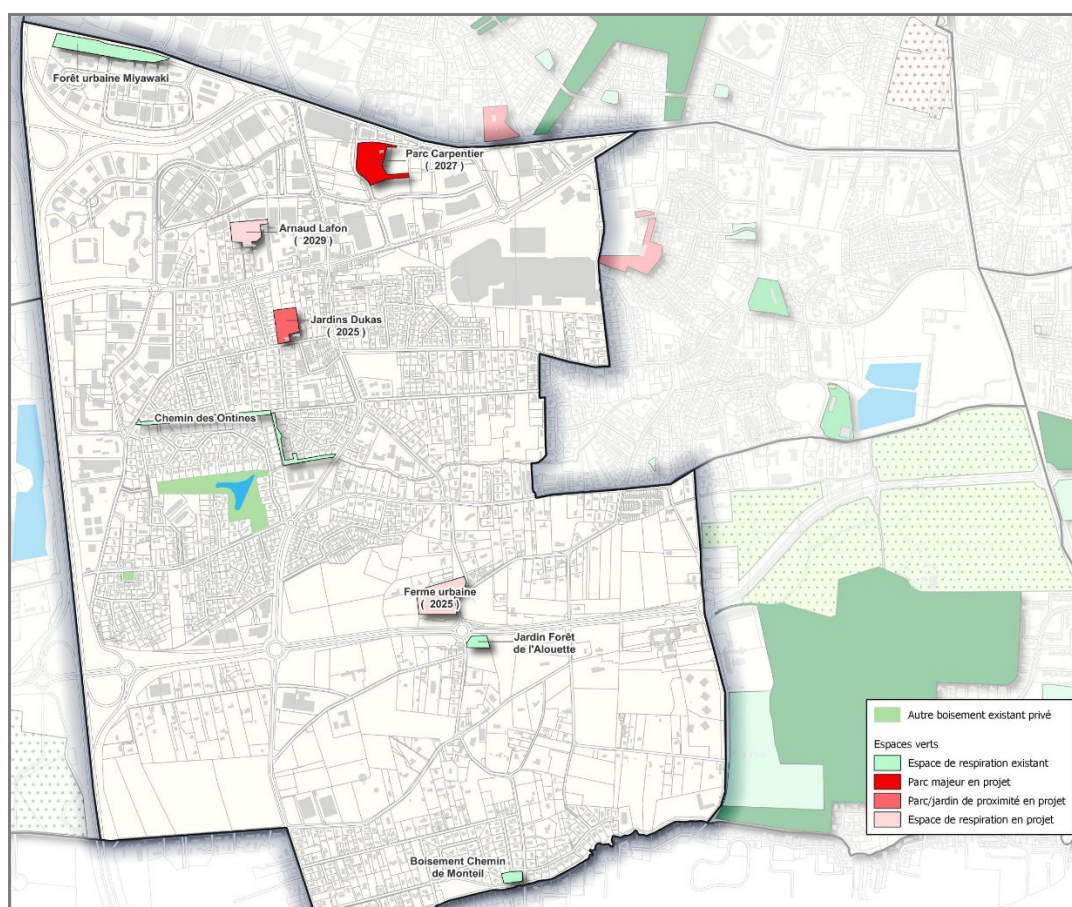
Parc du Renard phase 2 – extension à 7 hectares du Parc existant - 2026  
 Espace vert centralité Pichey – 2028 (environ 1 700 m<sup>2</sup>)

## Chemin-long

D'après la carte d'état des lieux, le quartier de Chemin-long est déficitaire en espaces verts publics. Toutefois, il convient de pondérer cette analyse car le sud du quartier est en pleine coulée verte et on y compte environ 138 ha de zones naturelles. Par ailleurs 61% des logements du quartier sont des maisons individuelles avec jardins.

Le projet de ferme urbaine au nord de l'avenue François Mitterrand (1.1ha) va permettre la création d'une ferme maraîchère en milieu urbain pour fournir le territoire en fruits et légumes certifiés « Agriculture biologique ». Cette production pourra entre autres alimenter les crèches municipales de la Ville.

Par ailleurs, le nord du quartier est en pleine mutation avec l'opération Mérignac Soleil qui vise à transformer une vaste zone commerciale en un espace urbain agréable. La friche entre la rue Peyandreau et la rue Carpentier deviendra, en 2027, le nouveau parc du quartier. Cet espace d'agrément de 1ha dédié à la nature, véritable « poumon vert » du quartier sera attenant au nouvel équipement public, composé d'un groupe scolaire, d'une crèche et d'une salle plurivalente. Enfin d'autres jardins de proximité viendront étoffer le quartier de Chemin-Long.



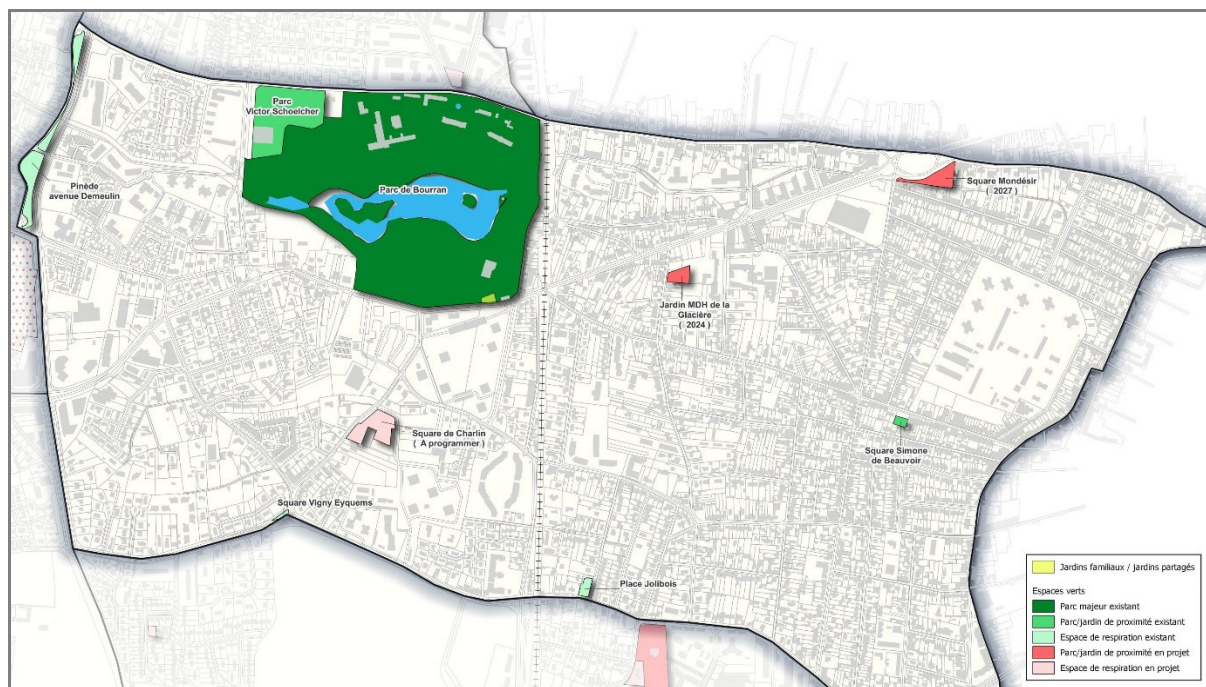
### Programmé

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Ferme urbaine	Ferme	11 589 m <sup>2</sup>	2024/2025	1 150 000 €
Jardin Paul Dukas – phase 2	Jardin	6 163 m <sup>2</sup>	2025	250 000 €
Jardin Arnaud Lafon	Jardin	6 326 m <sup>2</sup>	2029	Chiffrage en cours
Parc de la rue Carpentier	Parc	10 000 m <sup>2</sup>	2027	1,7million



## La Glacière

Densément peuplé et limitrophe de la ville de Bordeaux, le quartier de la Glacière dispose en son cœur d'un parc majeur de près de 17ha, le Parc Bourran, qui attire de nombreux promeneurs bien au-delà des frontières de Mérignac. Le quartier dispose aussi d'un parc attenant, le parc Victor Schoelcher de 1,8 ha qui permet de relier l'école maternelle de Bourran à l'école élémentaire dans un cadre agréable et sécurisé. De nouveaux jardins viendront compléter l'offre en espaces verts publics, à l'instar du Parc de Mondésir en entrée de Ville et du jardin de la Maison des Habitants de la Glacière.



### Programmé

Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Jardin Maison des Habitant de La Glacière	Jardin	1 545 m <sup>2</sup>	2024	75 000 €
Parc de Mondésir	Parc	2 921 m <sup>2</sup>	2027	entre 720 000€ et 1,3M€ selon scénario retenu

### A l'étude

Jardin Charlin (environ 4 800 m<sup>2</sup>)

## Le Burck

Au sud-est de Mérignac, avec ses 1787 habitants, le quartier du Burck est le quartier le moins peuplé de Mérignac.

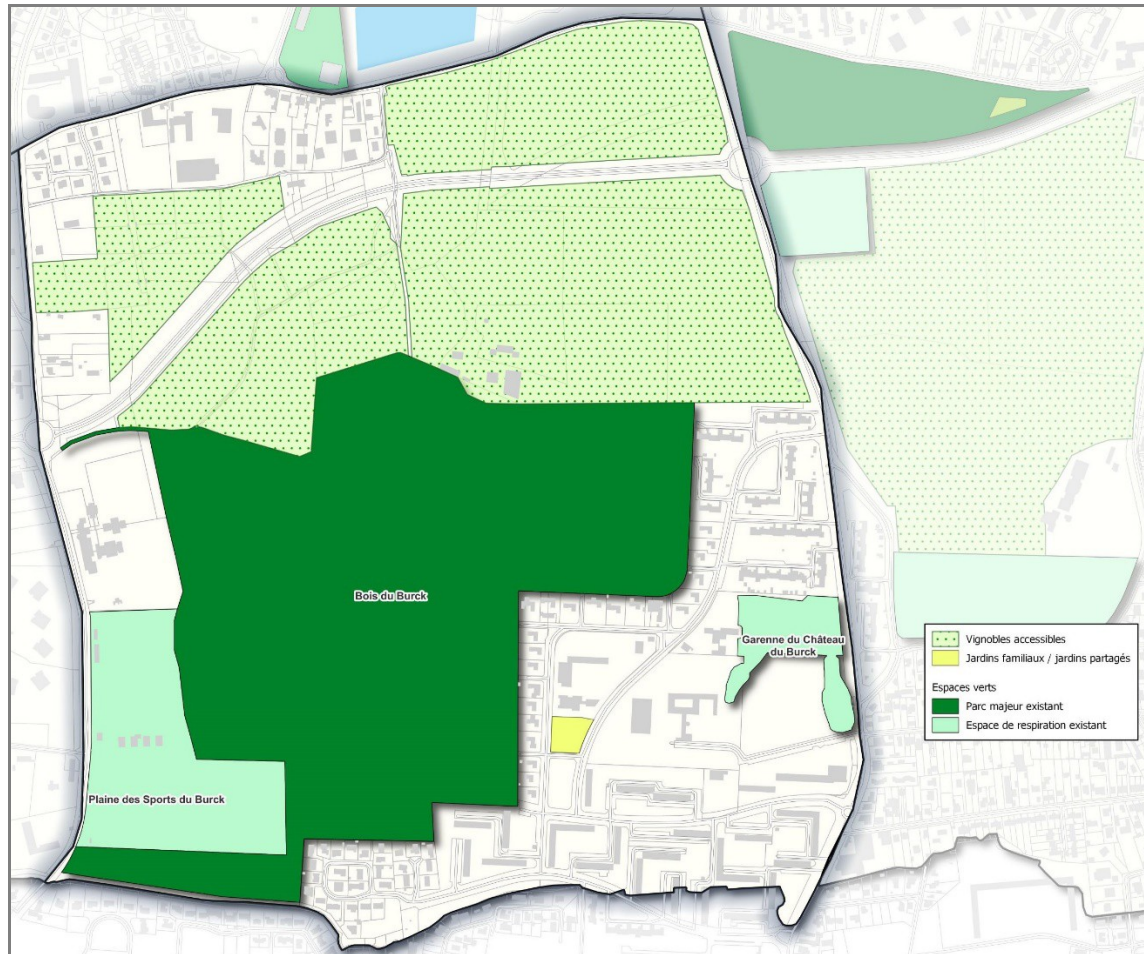
Bien doté en espaces verts, le quartier est intégré à la coulée verte. Son bois de plus de 38 ha, espace naturel bien connu des promeneurs et des sportifs, rayonne bien au-delà des frontières du quartier.

Près de 87% des habitants du quartier vivent en logements collectifs. Aussi, ils bénéficient immédiatement de cet espace naturel au pied de leurs immeubles.

Le Burck est également le lieu de prédilection des sportifs qui bénéficient de plusieurs infrastructures de loisirs comme la Plaine des Sports, le stade Joseph Antoine Cruchon ou le stade Marie Houdré.

Enfin, le vignoble du Domaine de Pique-Caillou de 30 ha est accessible aux habitants et permet des cheminements doux reliant le nord et le sud de l'avenue François Mitterrand.





*A l'étude*  
Accompagnement des vignobles pour la plantation de haies supplémentaires sur leurs parcelles

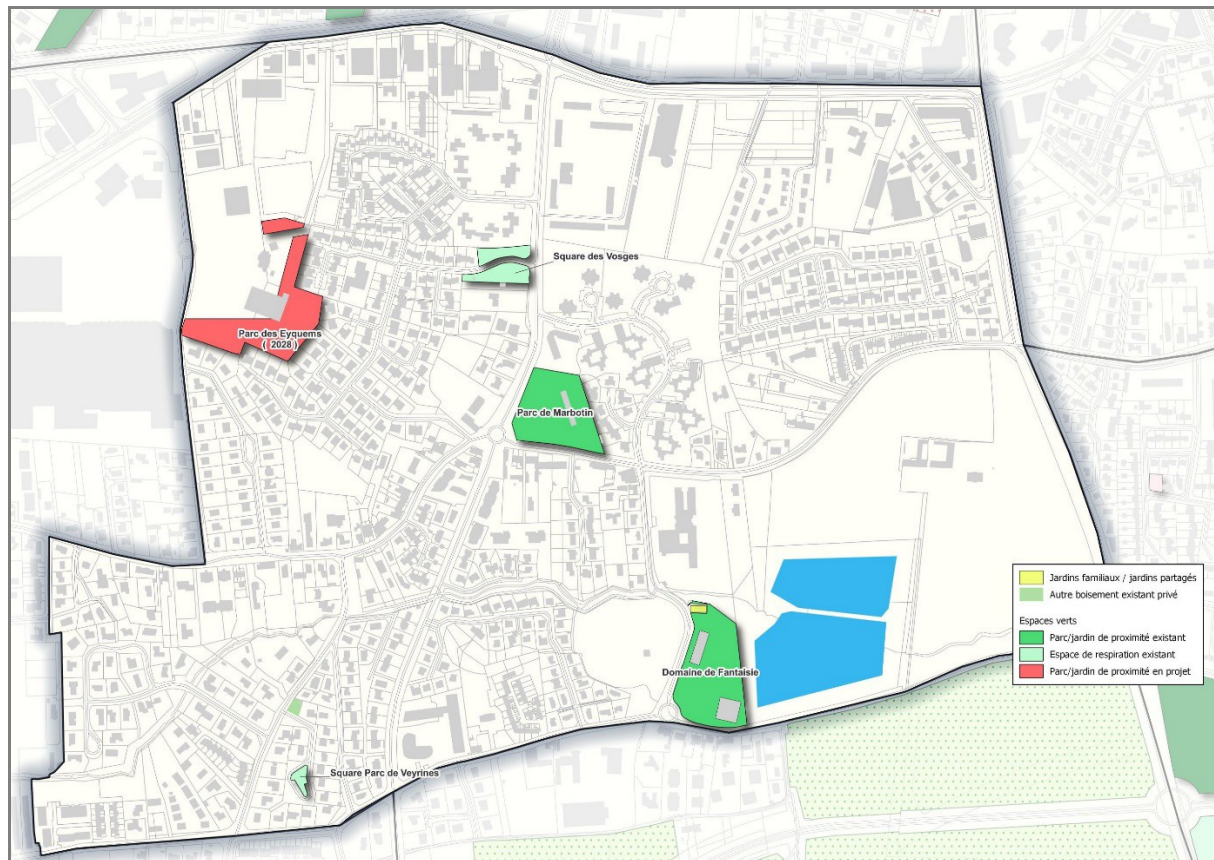
## Les Eyquems

Situé entre le Centre-ville et le Burck se niche le petit quartier des Eyquems. Dans le cœur du quartier, les habitants bénéficient actuellement de deux parcs de proximité : Parc de Marbotin et parc du Domaine de Fantaisie.

Ce quartier des Eyquems est actuellement en pleine mutation avec l'apport de population sur sa frange nord dans le cadre des opérations d'aménagement de Marne et Soleil. Ainsi, environ 700 logements supplémentaires seront livrés d'ici 2026 (1620 log. aujourd'hui) le long du tramway.

Afin de répondre aux besoins de la population de cette nouvelle centralité de quartier, un pôle de proximité avec commerces et services verra le jour.

En complément, un parc de plus de 1 ha est programmé au nord-ouest du quartier, à l'est de la zone commerciale de Mérignac Soleil.



### Programmé

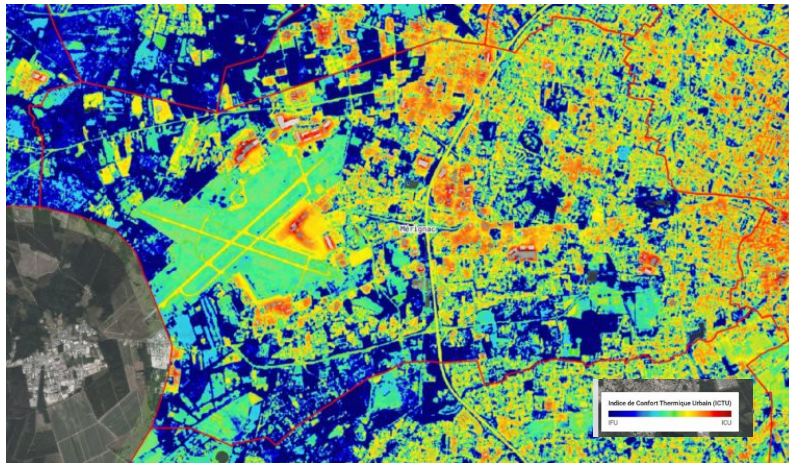
Nom	Description	Superficie	Date de livraison	Coût
Parc des Eyquems	Parc	11 750 m <sup>2</sup>	2028	1,1 M€

## **2 / Les opérations de désartificialisation/renaturation**

Pour que notre Ville reste vivable, plusieurs actions vont être menées pour contribuer à la désartificialisation de notre territoire mais aussi à sa végétalisation, en complément des nouveaux espaces verts qui seront créés ou réaménagés. L'ambition est de rendre à la nature de nombreuses parcelles minéralisées et délaissés de voirie et de favoriser les cheminements doux. L'obligation d'ombrager au moins 50% de la surface des parkings publics ainsi que l'accompagnement des propriétaires privés pour répondre aux obligations de la Loi Climat et Résilience et de la Loi APER seront aussi intégrés à la démarche.

Une trentaine de sites a déjà été identifiée. Ceux-ci doivent maintenant être hiérarchisés et priorisés en fonction de plusieurs critères :

- De l'intérêt
  - o Sur la baisse de température avec l'impact sur la variation de l'indice de chaleur thermique urbain du lieu grâce à la cartographie communale existante
  - o Pour les habitants en fonction de la densité de population alentour
- Des contraintes (de réseaux souterrains en particulier)
- De l'ampleur des travaux à engager



Cette analyse permettra d'élaborer une programmation 2024- 2030, en plus des interventions programmées dans les opérations d'aménagement, pour un coût annuel de 100 000€/an pris sur le FIC et le fonds 1 Million d'arbres. Des moyens supplémentaires seront affectés à ces missions pour accélérer la stratégie de végétalisation (recherche de sites, propositions d'aménagement, recherche de financements, suivi de travaux.)



Voici quelques exemples de surfaces à traiter :

**Entrée de la balade d'Aristide** (*Quartier des Eyquems*)



Suggestion :

- désartificialiser
- créer des massifs végétalisés et des plantations d'arbre

**Avenue de la Forêt** (*Quartier Capeyron*)

- Végétalisation
- Installation d'une treille sur 800 mètres



Photo d'illustration - Parc des Angéliques à

Bordeaux

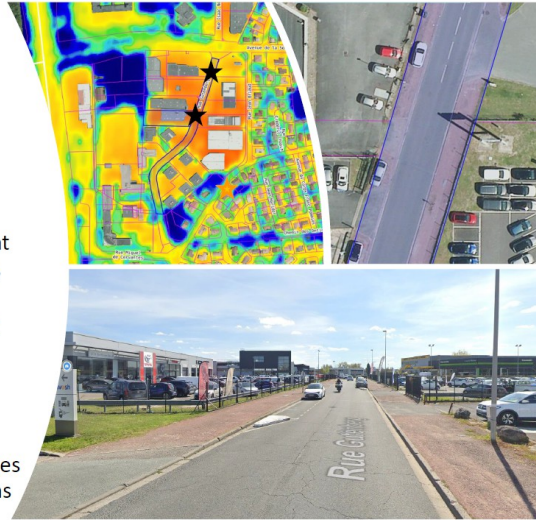
## Quelques exemples

### Quartier de Chemin long

#### Rue Gutenberg

##### Suggestion :

- Réaménager les trottoirs en ajoutant des espaces verts (massifs arbustifs, couvre-sols, arbres...)
- > Largeurs existantes d'environ 3m et 3m50
- Création d'un trottoir d'1m50 en matériaux perméable (béton balayé drainant, urbalith...)
  - Attention aux entrées des commerces susceptibles de recevoir des camions poids lourds



### Quartier de Capeyron

#### Le parvis de l'école maternelle Jean Jaurès

##### Suggestion :

- Désimperméabiliser l'entrée, actuellement en enrobé rouge.
- Créer des massifs végétalisés et plantés d'arbres d'ombrage



### Quartier de Capeyron

#### Angle de la rue du Liveau et la rue de la Jeunesse

##### Suggestion :

- Créer un espace vert au niveau de la surlargeur du trottoir, en garantissant une circulation fluide entre les différents cheminements et passages piétons



Ces opérations de proximité seront complétées par les opérations d'aménagement d'envergure intégrant la désartificialisation des sols. L'une des opérations emblématiques est celle de Marne/Soleil dans le quartier Chemin-long.

### Opération Mérignac Soleil



Dans le cadre de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil, un des principaux objectifs est la renaturation du site et sa désimperméabilisation. Il s'agit en effet, de traiter les sols pour retrouver le vivant et réintégrer le quartier dans un réseau d'écosystème mais aussi de rendre le quartier confortable pour les habitants et adapté aux contraintes futures en créant des îlots de fraîcheur.

Actuellement, les surfaces végétalisées représentent 13% du périmètre de l'opération d'aménagement soit 9ha (espaces publics et privés confondus). La seule surface végétalisée de la zone se trouve sur la friche Leroy Merlin et représente 2,3ha. Dans le cadre de l'opération d'aménagement, il est prévu la création de plusieurs parcs, ce qui permettra d'augmenter la surface végétalisée de 3,6 ha soit +5,3% de l'opération Soleil. A terme, l'objectif de renaturation global du projet urbain doit permettre d'atteindre entre 17 et 19% de surfaces végétalisées.

Cet objectif se décline selon le statut des emprises comme suit :

- Espaces publics (voiries et parcs) : entre 4,5 et 6 ha (soit entre 7 et 9% du périmètre de l'opération), dont un objectif de plantation de plus de 3800 arbres (l'existant : 310 arbres). La surface végétalisée des espaces publics – voiries représente environ 5% des espaces de voirie. Le projet à terme permettrait que la surface végétalisée représente autour de 2,5 ha soit près de 17% des espaces de voirie. Les espaces végétalisés représenteront 32% de l'espace public (voirie et parc).
- Espaces privés : environ 5 ha à terme (soit plus de 7% du périmètre de l'opération)

L'ambition de renaturation des sols s'appliquera également dans les îlots privés. Afin de garantir cette renaturation, des exigences de végétalisation seront demandées notamment d'emprise en pleine terre et de plantations. A ce titre, on estime la plantation de plus de 3600 arbres d'ici la fin du projet urbain, contre 150 actuellement.

#### La végétalisation des cours d'école

L'objectif que se fixe la Ville est d'atteindre un seuil de 50% des espaces des cours végétalisés pour l'ensemble de ses écoles.

Cette végétalisation est désormais intégrée aux programmes de rénovation des écoles de la Ville et s'inscrit dans un programme pluriannuel. Le budget moyen pour ce type d'opération est de 250 000€ par école.

2024	2025	2026	2027	2028-2030
Jean-Jaurès	Anatole France	Ferdinand Buisson Jean Macé	Edouard Herriot Jules Ferry Oscar Auriac	Bourran Le Parc

### La déclinaison du million d'arbres

Face aux enjeux climatiques, Bordeaux métropole a lancé une opération d'ampleur : planter au cours des prochaines années 1 million d'arbres sur son territoire. Planter 1 million d'arbres, c'est fabriquer différemment la ville de demain, pour lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité, mobiliser les acteurs locaux et les citoyens, améliorer la vie et la santé des habitants, modifier profondément le paysage de la métropole et l'inscrire dans le long terme.

L'opération 1 million d'arbres a été lancée avec un ambitieux projet sur les espaces publics de l'Aéroparc à Mérignac dès le 23 novembre 2020. Chênes, érables, aulnes, aubépines, merisiers, pruniers... tous labellisés « Végétal Local » cette première plantation a compté plus de 35 000 plants, dont 10 000 arbres sur deux sites majeurs :

- une haie bocagère d'essences labellisées Végétal Local selon la méthode Miyawaki le long de l'avenue François Mitterrand, sur un hectare
- un alignement d'environ 200 arbres le long de l'avenue Marcel Dassault.

Près de 90 espèces d'arbres et d'arbustes pour la plupart des essences locales, peu gourmandes en eau, particulièrement résistantes et adaptées au terrain vont progressivement pousser sur ce périmètre.

La poursuite de l'opération 1 Million d'arbres sur Mérignac permettra de renforcer nos leviers d'actions en matière de végétalisation : elle a déjà permis de planter 101 121 arbres et arbustes sur notre commune.

### La poursuite de la réalisation de cheminements doux

L'élaboration d'une cartographie des cheminements existants et en projet permet de faire connaître aux Mérignacais les moyens de relier les différentes polarités telles que les cœurs de quartier, les zones d'activités, les parcs majeurs grâce à des cheminements doux.

Ces cheminements peuvent être classés en 2 catégories en fonction de l'usage :

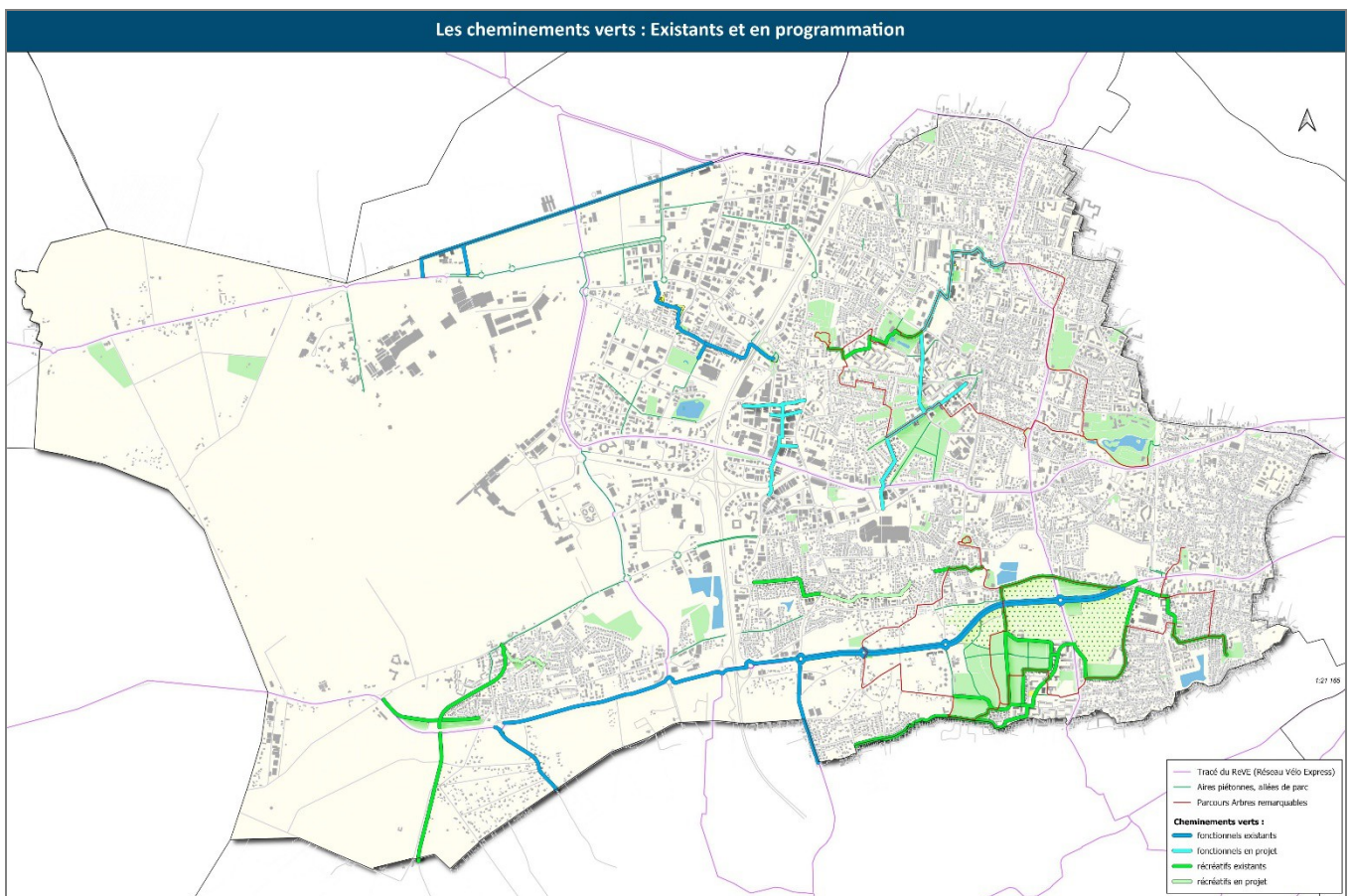
- Un usage plutôt fonctionnel pour se rendre au travail, aller à l'école, faire des courses de proximité, etc.
- Un usage plutôt récréatif, pour le loisir, la promenade, la détente, etc.

La ville s'engage à compléter les cheminements existants en créant de nouveaux itinéraires :

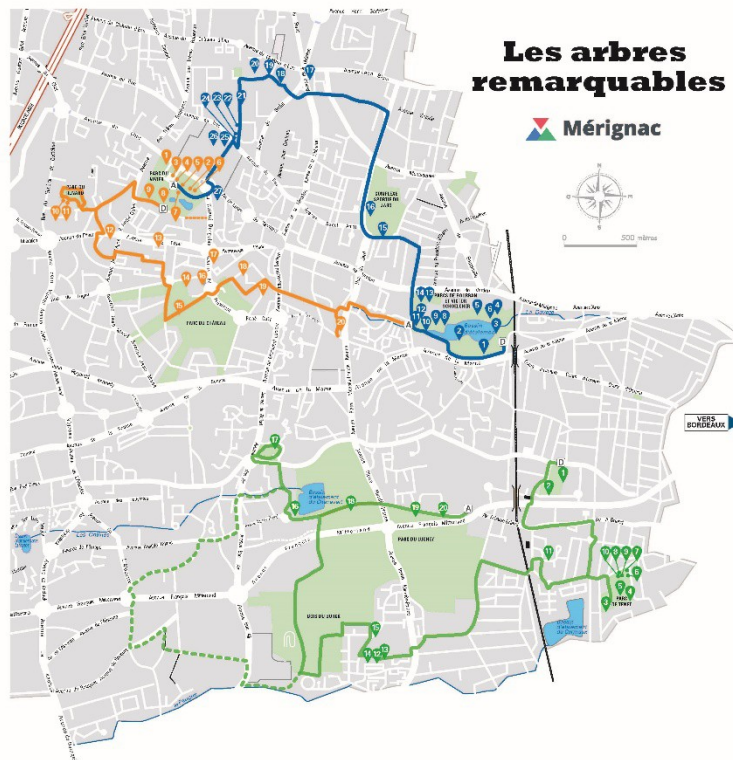
Cheminements fonctionnels	Remarques
Capeyron / Centre-Ville / Chemin-Long	Axe Nord-Sud permettant de relier 3 quartiers de la Ville : il relie le centre de Capeyron à Mérignac Soleil Chemin-Long, en passant par le centre de Mérignac (environ 3,5km)
Chemin-Long / Hippodrome	Axe nord -Sud traversant 2 zones d'activités : Hippodrome (Village du Meuble) et Château Rouquey (tertiaire bureaux, hôtellerie)



Cheminements récréatifs	Remarques
Procession / City Stade Beutre	Au cœur de Beutre – Permettrait de relier le centre de Beutre, le projet du Parc de la Chaux (près du city-stade) et le Parc de Beutre en projet également le long du chemin de la Procession
Les Ontines	Permettrait de prolonger le cheminement des Ontines qui est actuellement coupé sur une portion



- Les parcours des arbres remarquables



Un arbre pe

- valeur morphologique (diamètre, hauteur, forme)
- valeur botanique (rareté de l'espèce, typicité locale)
- valeur paysagère (impact symbolique ou paysager, emplacement, esthétique)
- valeur écologique (favorable à la biodiversité)
- valeur patrimoniale en lien avec le potentiel de maintien de l'arbre (durabilité et coûts d'entretien et de préservation)

Un expert-arboricole missionné par la Ville en 2021 dans le cadre du projet de préservation du patrimoine arboré remarquable de la Ville avait travaillé sur un échantillon d'environ 1800 arbres identifiés en intra-rocade, notamment par photographie aérienne, sur lesquels un millier avaient été relevés comme potentiellement intéressants. 500 d'entre eux, jugés prioritaires compte tenu de leur potentiel ou de leur accessibilité, ont pu être expertisés. Finalement, une centaine d'arbres remarquables a pu être identifiée, dont plus de 35 à caractère vraiment exceptionnel en dehors des zones de protection existantes.

Il a donc été proposé de les protéger dans le cadre de la 11<sup>ème</sup> modification du PLU, document d'urbanisme opposable approuvé le 2 février 2024, via le dispositif « d'arbre isolé » ou d'Espace boisé classé (EBC). Un millier d'arbres a ainsi été proposé en Espaces boisés classés (164 EBC au total) afin de protéger 18,4 ha supplémentaires d'ensemble d'arbres constituant un intérêt majeur (biodiversité, îlot de fraîcheur, valeur symbolique ou paysagère etc...), en plus des 423,8 ha de surfaces arborées déjà protégées au PLU, représentant 785 EBC.

Pour valoriser ce patrimoine, la Ville a élaboré des parcours dans la ville pour découvrir ces arbres remarquables, au travers de 3 tracés cyclables et pédestres dans 4 quartiers de la ville. A ce jour, 70 arbres sont concernés. Ces parcours seront inaugurés au mois de novembre 2024, à l'occasion de la



fête de l'arbre. A terme, d'autres parcours seront proposés passant par les autres quartiers de la Ville.

### **3/ La réalisation d'actions en faveur de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau**

La ville de Mérignac est engagée dans une démarche de gestion différenciée depuis 2008. Celle-ci est basée sur la définition de 4 codes de gestion. L'application de la gestion différenciée se concrétise dans l'adaptation et l'optimisation de l'entretien des espaces en fonction de leurs natures, de leurs situations et de leurs usages. À Mérignac, elle permet de prendre conscience que la biodiversité et l'entretien ne sont pas incompatibles et que la sécurité et l'aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée. La mise en application de la gestion différenciée passe également par l'implication et la formation des agents espaces verts.

En cohérence avec les objectifs fixés dans son Agenda 21 (depuis 2003), la Ville de Mérignac est aussi impliquée dans une démarche de réduction des pesticides avec l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics, le cimetière, la certification Eco-jardin de ses parcs et jardins, et la réduction drastique de ces produits pour les terrains de sports. La gestion des espaces verts opérée par le PTO se veut également exemplaire.

En matière de sensibilisation, outre les temps forts de la semaine de l'arbre et de la fête de la nature, la Ville met en œuvre de nombreuses animations tous les ans pour le grand public et les scolaires afin de sensibiliser tous les publics aux enjeux de biodiversité. Il s'agit notamment de fresques de la biodiversité à la médiathèque, d'ateliers de construction de nichoirs à oiseaux/ abris chauvesouris, de sciences participatives autour du hérisson ou des pollinisateurs. De nombreuses sorties nature sont organisées par les équipes d'animation de la Ville ou par les partenaires associatifs (Cybele, Jardin écotourisme, Huppe verte). Ces actions seront poursuivies et renforcées.

Dans le cadre de ses propres projets d'aménagements et bâtimentaires, la Ville se veut exemplaire en matière de prise en compte de la biodiversité en menant des inventaires et en prenant garde à protéger les zones humides qui sont à la croisée entre les enjeux de biodiversité et de gestion de la ressource en eau.

La Ville de Mérignac met aussi en œuvre depuis les années 2000 des efforts importants pour réduire sa consommation d'eau et inciter les mérignacais à en faire de même. La Ville a ainsi réduit en 20 ans (2003 et 2023) sa consommation de près de 35 % (45% pour les espaces verts et 20 % pour les bâtiments) alors même que la surface de son patrimoine bâti et non bâti augmente.

Cette baisse de consommation de 60 000 m3 par an correspond à environ 500 foyers par an. La Ville a également participé au projet Mac eau qui a permis de distribuer 6000 kit hydro-économiques aux mérignacais entre 2013 et 2016 soit une économie à nouveau de 60 000 m3 /an estimée (10 % de la consommation des foyers équipés).

La Ville souhaite relancer une dynamique pour aller chercher d'autres gisements d'économies d'ici à 2030. Tout d'abord elle va recruter un économiste de flux qui travaillera sur les consommations d'eau et d'énergie et qui aura notamment pour mission de piloter le logiciel de suivi des consommations des compteurs d'eau et ainsi accélérer la réactivité dans la gestion des anomalies et détecter les pistes d'économies bâtiment par bâtiment.

Parallèlement la Ville participe à un consortium d'acteurs piloté par la Régie de l'eau Bordeaux métropole afin de mettre en œuvre un plan d'action ambitieux d'ici à 2027 avec des financements de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Dans ce cadre, la Direction des sports a lancé en 2024 un audit global du système d'arrosage des terrains et espaces verts des 6 sites sportifs de Mérignac afin de réaliser des travaux en 2025/2026 de modernisation des systèmes d'arrosage, avec notamment la mise en place d'un système de pilotage centralisé pour le fontainier des sites sportifs. La cible est de 6000 m3 d'économie par an.

Le Pôle territorial ouest va conduire des travaux de modernisation des systèmes d'arrosage des espaces verts publics fin 2024 et en 2025 avec l'installation sur 12 espaces verts d'un système d'optimisation de l'arrosage automatique avec pluviomètres, anémomètres, sondes. La cible est d'économiser 5000 m<sup>3</sup>/an.

Enfin la Ville va à nouveau distribuer de 2025 à 2027, 6000 kits hydro-économiques sur 3 ans par son équipe d'animateurs dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement individuel à la transition écologique par du porte à porte et un suivi sur un an.

#### **4/ Continuer la Ville Verte avec les habitants**

L'ampleur de ce plan de renaturation dépendra de l'adhésion et de la participation des habitants et des acteurs locaux (associations, entreprises, bailleurs sociaux.) La Ville propose d'expérimenter des nouvelles façons de faire la Ville Verte, avec ses habitants. Il s'agira en premier lieu de consulter les ateliers de quartier, les associations spécialisées dans la biodiversité et le Conseil de Développement et de Transition Ecologique de la Ville pour contribuer à faire vivre ce schéma directeur.

Deux nouveaux outils seront proposés sur l'espace public :

- o Le permis de végétalisation dès l'année 2025. Il s'agit de passer une convention avec Bordeaux métropole afin de proposer à des collectifs de mérignacais ou de commerçants de végétaliser de plus grandes portions d'espaces publics avec un engagement des collectifs à les entretenir. Cette végétalisation peut se faire en bac et/ou en pleine terre. A grande échelle, ce permis de végétaliser peut aboutir à la conception de rues jardins avec les habitants.
- o Les appels à propositions des riverains pour localiser les endroits où planter des arbres, ou végétaliser l'espace public (sans forcément que ces derniers ne s'impliquent dans la gestion ultérieure des espaces concernés). Ces appels à propositions s'inscriront dans le cadre du budget participatif de la Ville.

Il sera aussi possible de proposer aux Mérignacais un accompagnement personnalisé pour améliorer l'accueil de la biodiversité dans leur jardin ou sur leur balcon. Un rendez-vous à domicile avec un animateur de l'équipe de la transition écologique sera possible ainsi qu'un accompagnement dans le temps.

La fête de la nature et des jardins, qui a connu sa première édition le 25 mai 2024 sera reconduite annuellement et sera développée. De même que la distribution annuelle d'arbres lors de la "semaine de l'arbre" et de sachets de graines de fleurs locales et mellifères.

Lors de la fête de la nature du 24 mai 2025, une « alliance Mérignac ville verte » de plantation d'arbres et d'arbustes sera proposée avec les grands bailleurs, les ASL et les copropriétés en lien avec Bordeaux Métropole (1 millions arbres) qui finance de 30 à 40 % des plantations et "Arbres et paysages" qui apporte son ingénierie. Des partenariats avec les opérateurs privés seront aussi noués pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

La Maison de la Nature sera le lieu de valorisation de "Continuons Mérignac ville verte" et l'endroit privilégié où la mobilisation et la participation citoyenne pourront s'incarner avec des rencontres, des ateliers, de la coopération. Les travaux complexes de réhabilitation et d'aménagement de ce nouvel équipement de service public auront lieu en 2026.

\*\*

En conclusion, ce plan d'actions Continuons Mérignac ville verte doit se lire et s'entendre comme un programme évolutif, qui s'ajuste à la fois en fonction des opportunités futures (achats fonciers, initiatives métropolitaines, évolutions du PLU, etc.) et des contraintes budgétaires de la Ville. Cette feuille de route donne un cap à atteindre par quartier et à l'échelle de la commune. Elle embrasse les principaux enjeux au cœur de la trajectoire de transition écologique mérignacaise : création d'îlots de

fraicheur, préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, santé, transition énergétique, etc. Le suivi de ce plan permettra des ajustements réguliers mais aussi l'évaluation des objectifs atteints.

Ce schéma directeur ouvre la voie à des coopérations multiples avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire : entreprises, bailleurs sociaux, associations, etc. Progressivement, il doit constituer un programme qui entraîne et fédère l'ensemble des forces vives du territoire autour d'objectifs partagés qui garantiront la qualité de vie et la préservation des richesses naturelles mérignacaises.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 24 septembre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le présent schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte 2024-2030 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 43 voix pour et 6 abstentions : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Monsieur Antoine JACINTO, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Jean-Marie ACHIARY

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



**Alain CHARRIER**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*